



Interprétations/définitions

TERME	Interprétation/définition
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère du gouvernement canadien chargé de toutes les affaires concernant l'agriculture
Attribution	Le nombre de pondeuses que les POC autorisent les commissions provinciales à attribuer comme contingents à ses producteurs
Densité d'occupation	Le nombre d'oiseaux permis par poulailler.
Mesures de biosécurité	Méthode de protection contre les contaminants biologiques tels les bactéries et les virus.
Oiseaux	Pondeuses
Conseil	Conseil d'administration d'Egg Farmers of Ontario
Boîte	Contenant dans lequel se trouvent 15 douzaines d'œufs. Une boîte est l'unité de mesure utilisée par l'industrie canadienne des œufs.
Casseur	Personne, ou entreprise, dans le commerce de la transformation des œufs de consommation, enregistrée auprès d'AAC conformément au règlement régissant les œufs transformés au Canada.
Rachat	La valeur de rachat des POC est égale au moindre du : prix provincial + 4 cents la douzaine, ou du coût de production provincial + 4 cents la douzaine
Dimensions des cages	La cage [l'intérieur] est mesurée : longueur de l'intérieur multipliée par la largeur de l'intérieur de la superficie du plancher
Caisse	Un caisson contenant 30 douzaines d'œufs. Le terme « case » en anglais est l'unité de mesure la plus répandue dans l'industrie des œufs aux É.-U.
Poussins pour placement	Syn. : poulette; poule âgée de 19 semaines ou moins élevée pour la ponte d'œufs
Placements de poussins	Nombre de poussins d'un jour [type de pondeuse] placés dans des installations avicoles pour élever des poulettes.
Office de commercialisation	Egg Farmers of Ontario, constitué conformément à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles
Formule de calcul des coûts de production - CDP	Le calcul d'après une étude pour les coûts [par composante] de la production d'œufs de consommation négociables dans chaque province canadienne
Poussins d'un jour	Les détenteurs de contingents de poulettes sont tenus d'avoir le bon nombre de contingents de poulettes, selon les placements d'un jour
Œufs colorés	Les œufs de consommation industriels marqués par les postes de classement avec une teinture comestible approuvée par l'ACIA pour les distinguer des œufs de table de catégorie A
POC	Producteurs d'œufs du Canada
EFO	Egg Farmers of Ontario est une commission de commercialisation autonome et autogérée. EFO n'est pas un organisme ou un service gouvernemental; il est entièrement financé par les aviculteurs
Œufs	Œufs de poule domestique produits en Ontario autres que des œufs d'incubation
Revendeur d'œufs	Un individu licencié par EFO, conformément à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, de recevoir des œufs non classés d'un producteur et de les assembler, emballer, vendre, offrir en vente, distribuer et transporter.
Œufs pour la transformation – OPT	Œufs/oiseaux attribués aux transformateurs domestiques pour les approvisionner directement par des programmes provinciaux



TERME	Interprétation/définition
Poste de classement	Un poste de classement, comme la définit le Règlement fédéral sur les œufs selon la Loi sur les produits agricoles canadiens
Ventes à la ferme	Une transaction de vente d'œufs qui a lieu sur les lieux de la ferme – où les œufs sont produits sur la propre ferme de l'aviculteur, sont propres et non coulants et ils sont vendus ou offerts en vente uniquement sur les lieux aux consommateurs pour leur consommation personnelle
Règlement fédéral sur les œufs	Le Règlement sur les œufs [Canada] conformément à la Loi sur les produits agricoles canadiens
Pour la transformation - OPT	Œufs qui ne satisfont pas aux normes de pré-catégorisation, et qui exigent une transformation
Fermier	Un producteur – une personne impliquée dans la production de poussins pour placement, d'œufs, d'œufs d'incubation ou de volailles
Volailles	Une poule domestique âgée de plus de 19 semaines
En plein air	Une méthode de production où les poules ont libre parcours à l'extérieur
En liberté	Une méthode de production où les poules ont libre parcours dans un poulailler. De telles fermes ont souvent des planchers à lattes, perchoirs, collecteurs d'œufs automatisés ainsi que le retrait occasionnel du fumier.
Produits classés	Œufs qui ont été classés selon leur poids et la qualité intérieure/extérieure – TG, G, M, P, très-petit, B, C, et non-classé
Œufs de catégorie A	La catégorie d'œufs la plus vendue aux consommateurs
Œufs de catégorie B	Peuvent servir pour la pâtisserie ou la production de produits d'œufs transformés
Œufs de catégorie C	Servent dans la production de produits d'œufs transformés – n'est pas une catégorie de consommation
Poste de classement	Syn: – Classeur: un poste où les œufs sont inspectés, classés, emballés et commercialisés
Placement de troupeaux	Le nombre de poules placées dans le poulailler au début du cycle de ponte [19 semaines d'âge]
HACCP	Analyse des risques et des points critiques [HACCP] HACCP est une méthode internationale reconnue pour l'identification des risques à la salubrité alimentaire et l'analyse des points critiques auxquels peuvent être maîtrisés ces risques
Accréditation HACCP	Aviculteurs qui ont été vérifiés et qui ont satisfait aux lignes directrices HACCP d'EFO
Poule – pondeuse	Une poulette mature qui pond des œufs; 19 semaines d'âge ou plus
Poules logées	Le nombre de poules logées dans le poulailler au début du cycle de ponte [19 semaines d'âge]
Densité du logement	Le nombre d'oiseaux permis par cage calculé et recommandé par le Code de pratiques
En règle	Pour être en règle un aviculteur doit se conformer à tous les Règlements, Politiques, Ordres et Directives d'EFO, y compris la densité du logement. Les aviculteurs doivent faire parvenir tous les documents dûment remplis au bureau d'EFO, comme décrit dans les Règles générales d'EFO et doit avoir réglé tous les droits de permis, cotisations et autres montants dus aux EFO et POC
Producteur de poulettes autonome	Un détenteur de contingent de poulettes qui n'est pas un détenteur de contingent d'œufs
Produit industriel	Produit déclaré aux POC par les offices provinciaux à chaque semaine excédant les exigences du marché de table dans la province
Mouvement intraprovincial	Le transport d'œufs en coquille à l'intérieur de la province



TERME	Interprétation/définition
Mouvement interprovincial	Le transport d'œufs en coquille entre les provinces
Stocks	Le total des oiseaux permis dans le poulailler à tout jour donné
Émission	Contingent d'oiseaux fixé et attribué par une commission provinciale à ses producteurs
Pondeuses	Volailles
Œufs coulants [rejets]	Œufs dont la coquille et les membranes sont fendues ou brisées dans une mesure telle que le contenu de l'œuf est exposé ou exsude ou peut exsuder de la coquille
Prélèvements et droits de permis	Chaque producteur verse des droits et des prélèvements pour chaque douzaine d'œufs vendus et les fonds servent à subventionner les activités du système d'œufs ontariens et canadiens. Conformément à la Loi sur les agences de commercialisation et les commissions de produits agricoles, EFO est autorisé à fixer et à imposer des cotisations ainsi qu'à les percevoir d'individus engagés dans la production d'œufs en Ontario.
Commission locale	Egg Farmers of Ontario
Commercialisation	[Syn : – classements] Le produit classé, est rapporté à chaque semaine par grosseur/catégorie – en boîtes. Les classements sont classés : XG, G, M, P, Extra petit, B et C
Exuviation	Changement qui se produit naturellement dans le cycle de vie des poules à l'automne. L'appareil de reproduction se ferme et les poules perdent souvent leurs plumes. Ce changement dure environ 6 semaines. L'exuviation peut-être provoquée par le contrôle de la longueur des journées [éclairage] et la restriction de la consommation alimentaire.
Producteur sans contingent	Un producteur exempt des exigences en matière de contingents – un producteur ayant généralement moins de 100 poules
MAAARO	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario
Biologique	Une méthode de production qui maintient autant que possible l'état de production naturel
Production d'œufs biologiques	Une méthode de production d'œufs par laquelle les poules sont typiquement nourries d'un régime de moulée biologique, élevées sans hormones et antibiotiques et en plein air. Pour apposer l'étiquette « attestée biologique » la production doit avoir été attestée par une tierce partie indépendante, observer les normes minimales fixées par la Norme nationale pour l'agriculture biologique
Œufs transformés	Œufs modifiés à partir de la coquille brute originale : liquides, congelés, séchés [entiers ou parties]
Producteur	Une personne impliquée dans la production de poussins pour placement, d'œufs, d'œufs d'incubation ou de volailles
Producteur/Classeur	Tout producteur qui produit, classe et commercialise, offre en vente, vend, entrepose ou transporte toutes ou toute portion d'œufs qu'il produit
Prix aux producteurs	Prix des œufs à la ferme reçue par les producteurs pour toutes les catégories et grosseurs qu'ils produisent. Ces prix sont fixés par les commissions provinciales
Poulette	Syn : poulettes-pour-placement : poulette âgée de 19 semaines ou moins élevée pour la ponte d'œufs



TERME	Interprétation/définition
Contingent	Contingent d'œufs : un contingent pour produire et un autre pour commercialiser le nombre maximum d'œufs que le détenteur de contingent a le droit de commercialiser; Contingent de volailles : un contingent pour la possession du nombre maximum de volailles que le détenteur de contingent a le droit de posséder; Contingent de poulettes : un contingent pour la production de poulettes
Détenteur de contingent	Un producteur à qui un contingent a été fixé et attribué
Œuf rejeté	Un œuf examiné à un poste de classement qui a déterminé qu'il ne satisfaisait pas aux exigences pour toute désignation de catégorie selon le Règlement sur les œufs fédéral.
S.e.	Salmonella enteritidis
Utilisation des contingents	Le coefficient des stocks provinciaux par rapport aux stocks des affectations des POC à une province. Il ne peut être supérieur au taux d'utilisation de 97 % pour le N.-B., l'Î.-P.-É. et T.-N. qui peuvent utiliser 100 % de leur attribution.
Réglementés ou enregistrés	Les poules, les œufs ou les producteurs qui relèvent du programme national d'attribution de contingents domestiques et de surveillance.
Troupeau pour la recherche	Un troupeau entretenu pour des projets de recherche précieux pour l'industrie, i.e. : progrès génétiques, production pharmaceutique, etc.
Salmonella enteritidis	Un type précis de bactérie à salmonella du groupe D pouvant être transférée de l'ovaire d'une poule à l'intérieur d'un œuf et devenir la cause de maladie
Présentation spéciale	Une présentation spéciale a lieu lorsqu'un aviculteur demande une considération individuelle et particulière des politiques ou règlements de la commission. Les demandes de faire des transactions qui semblent contraires au but des politiques d'EFO seront étudiées par le conseil d'administration et pourraient être refusées.
Poule de réforme	Une poule d'élevage ou une pondeuse d'œufs commerciaux qui ne performe plus aux niveaux de production souhaité – typiquement après l'âge de 72 semaines.
Gestion de l'offre	Une méthode de commercialisation ordonnée qui permet d'établir une production et des contingents par une autorité législative
Achat d'œufs de consommation	Une estimation hebdomadaire des achats d'œufs en coquille, dérivé de l'approvisionnement domestique de catégorie A, de produit non classé, d'importations d'œufs de catégorie A et de ventes aux casseurs
Plateau	2 ½ douzaines d'œufs – emballées dans le plastique ou les fibres
Transfert	Modification aux détenteurs de contingents y compris la vente ou achat de contingent
Calculer au prorata	Calculer ou répartir proportionnellement
Œufs non classés	Œufs qui n'ont pas été examinés ou classés dans un poste de classement selon le Règlement fédéral sur les œufs; triés ou classés selon leur catégorie
Prix Urner-Barry	Le prix américain de contingents pour les états du centre des É.U. de 48-50 lb/la caisse, produit de cassage non classé, utilisé pour déterminer le prix de cassage canadien.
Produit à valeur ajoutée	Terme utilisé lorsqu'un produit a une valeur ajoutée durant les diverses étapes progressives de transformation